

# Garde nationale : faciliter l'engagement et fidéliser



Aujourd'hui, les armées et notamment l'opération « Sentinelle » de protection des points sensibles ne peuvent fonctionner sans les réservistes, militaires à part entière pendant leurs périodes d'incorporation.

Le général de brigade de la Gendarmerie Anne Fougerat, secrétaire générale de la Garde nationale (GN) l'a rappelé, le 8 octobre 2018 à Paris, devant l'Association des journalistes de défense à l'occasion de la « Journée nationale du réserviste » (13 octobre-11 novembre). Installée à l'Ecole militaire, la GN, codirigée par les ministres des Armées et de l'Intérieur, dispose d'un état-major de 14 personnes à la disposition de sa secrétaire générale : 2 officiers et 1 soldat

pour l'armée de Terre ; 1 officier pour l'armée de l'Air ; 1 commissaire pour la Marine nationale ; 2 officiers et 2 sous-officiers pour la Gendarmerie ; 1 officier pour la Police ; 2 personnes du ministère de l'Intérieur ; 2 postes à pourvoir. Son secrétariat général est assuré par rotation tous les deux ans entre les deux ministères, le général Fougerat, représentant celui de l'Intérieur jusqu'en 2020.

**Les réservistes.** Le candidat à la réserve choisit de préférence l'armée qu'il connaît puis, une fois admis, devient réserviste dans la GN, précise sa secrétaire générale. Quoique la limite d'âge d'entrée dans la réserve soit fixée à 40 ans, il s'agit surtout de recruter des jeunes, avec des exceptions pour des spécialistes pouvant apporter leur concours aux armées. Les réservistes, dont 20,5 % de femmes, se répartissent à raison de 45 % pour les militaires du rang, 38 % pour les sous-officiers et 17 % pour les officiers. Leurs tranches d'âge varient de 37 % pour les moins de 30 ans, 16 % pour les 30-39 ans, 19 % pour les 40-49 ans et 28 % pour les plus de 50 ans. La réserve de la Police nationale compte 86 % de plus de 55 ans et 91 % issus de ses rangs ou d'anciens adjoints de sécurité. Globalement, 66,4 % de réservistes de la GN viennent de la société civile avec des variantes pour les armées en général (59 %) et la Gendarmerie en particulier (76 %). Les actifs constituent 49 % des réservistes, suivis des étudiants (19 %) et des retraités (13%), le reste (19 %) n'étant pas « renseigné ». Toutefois, le taux d'attrition, par limite d'âge ou pour raisons personnelles, atteint 17 %. Il s'agit donc, indique le général Fougerat, de recruter des jeunes pour y pallier. La GN comptera 75.088 réservistes fin 2018. Les « réservistes opérationnels connectés », mobilisables par SMS, parfois après leur journée de travail, assurent des relèves sous l'autorité de personnels d'active. Chaque jour en 2017, 978 réservistes des armées ont participé à la protection du territoire national (+ 22,7 % en un an), essentiellement pour « Sentinelle » ou la protection d'emprises et pour celle des approches aériennes, la défense maritime du territoire, le soutien opérationnel ou la protection du secret.

**Leurs employeurs.** En 2017, la GN a employé, quotidiennement, 6.989 réservistes qui ont effectué en moyenne 35,2 jours d'activité. Sa secrétaire générale veut dynamiser les relations avec les universités et les entreprises, objets de conventions par l'intermédiaire de 93 « correspondants réserve-entreprise défense ». Selon une étude réalisée en juin 2017 auprès de 200 entreprises et de 4.500 réservistes, ces derniers en augmentent la valeur sur les plans humain, de la marque, des clients, du savoir et de l'organisation. Il reste à

améliorer la protection sociale du réserviste, pour que son activité dans la GN ne lui cause pas un préjudice financier s'il est blessé. La Gendarmerie a déploré 70 blessés en service en 2017.

## **Loïc Salmon**

Garde nationale : catalyser les réserves militaires et civiles

Garde nationale : convention avec le Barreau de Paris

Femmes dans les armées : la réussite devient possible